

En rupture de soins, le père de famille avait multiplié les violences en Vendée : il est condamné et incarcéré

Le 22 octobre 2025, un père de famille de 40 ans avait multiplié les violences à La Roche-sur-Yon (Vendée). Après avoir agressé sa femme, il s'en était pris à des déménageurs, puis des agents de police municipale. En rupture de soins, ce schizophrène qui vivait dans sa caravane a été jugé dangereux par l'expert psychiatre. Il a été condamné et maintenu en détention, ce vendredi 9 janvier.



Le père de famille de 45 ans était fortement alcoolisé au moment des faits. | OUEST-FRANCE
Ouest-France
Sacha MARTINEZ.
Publié le 09/01/2026 à 20h40

Là, monsieur est sobre et il a pris ses médicaments. Imaginez l'ivre et en rupture de traitement , lâche **Stéphanie Guedo, avocate de la victime**. Bras plâtré, l'élocution heurtée par le poids du traitement médicamenteux et les idées en vrac. Voilà comment Ahmed Mchiche, 40 ans, se présente devant le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon (Vendée). Ce vendredi 9 janvier, **le père de famille était jugé pour une série de violences, de menaces et d'outrages commis dans la préfecture de la Vendée.**

Derrière le brouillard de mots, l'errance d'un homme en rupture de soins

Depuis qu'on m'a séparé, je suis déboussolé. Je me souviens que je sortis de la caravane. Je prenais plus mon traitement. Je croyais qu'on voulait ma peau. Puis j'ai croisé des gens. On a bu. Beaucoup. Après je suis rentré. Je suis passé devant chez ma femme. Je crois que je lui ai tenu le cou. J'étais à côté de la plaque. Le reste, j'en ai aucun souvenir. Derrière ce brouillard de mots, le quadragénaire retrace sa journée d'errance du 22 octobre dernier. Celle d'un schizophrène en rupture de traitement qui a noyé ses maux dans le fond d'une bouteille de vodka.

Mais les témoins permettent d'en avoir une image plus juste. Une voisine vous a vu poursuivre votre femme dans la rue. Des déménageurs sont intervenus pour vous maîtriser, puis des policiers municipaux. Vous avez fini par les frapper, les insulter et les menacer de mort , rappelle Anne Bazier, présidente d'audience. La victime s'est vue prescrire 5 jours d'incapacité totale de travail par le médecin légiste. Problème, ce n'était pas la première fois que le quadragénaire se montrait violent avec son ex-compagne. Vous avez déjà été condamné à trois reprises pour des violences sur

madame , appuie Agnès Lengagne, la parquetière. Il avait interdiction d'entrer en contact avec elle depuis 2023.

« Quand il va ressortir, il faudra qu'il soit accompagné »

Par ailleurs, l'expert psychiatre estime que cette série de violences ne s'explique pas par la pathologie du père de famille, mais par sa personnalité. Il vous décrit comme impulsif, inaccessible aux sentiments de remords et juge le risque de récidive élevé , résume la présidente. Un tableau qui agace son avocate, Eva Hayoun. J'ai l'impression qu'on juge les schizophrènes à l'aveugle. Monsieur présente des incohérences permanentes, y compris à cette barre. Sa pathologie participe forcément à éclairer les faits. Quand il va ressortir, il faudra qu'il soit accompagné. La seule chose que je vous demande, c'est de le laisser rester en Vendée.

Une demande entendue par le tribunal. Ahmed Mchiche a été condamné à deux ans de prison, dont un an ferme, avec maintien en détention. Son sursis probatoire de six mois a été entièrement révoqué. Et sa sortie de prison, il sera suivi pendant deux ans par le service d'insertion et de probation. Il devra se soigner, aura l'interdiction d'entrer en contact avec son ex-compagne comme de paraître à son domicile. Les magistrats ont également prononcé le retrait de l'exercice de l'autorité parentale sur ses enfants.